



« Effluents Non Domestiques : Contexte juridique, opérationnel et financier »

DATES : Lundi 8 juin 2026 14h à mercredi 10 juin midi (durée 14h)

LIEU : Campus Lyon tech La DOUA – 69 100 Villeurbanne

TARIF : 1 500 €¹ tarif normal – 1 300 € tarif membres du Graie I Déjeuners compris

INSCRIPTIONS : [Formulaire en ligne](#) (12 à 18 participants)

► Le contexte juridique en matière d'effluents non domestiques

Cette formation traite du contexte juridique des rejets des effluents non domestiques au réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Elle doit permettre de clarifier les différents régimes en place, les obligations respectives des acteurs, les sanctions applicables et les modalités financières. S'appuyant sur des éléments concrets de règlements de service et autres autorisations, elle répond à l'ambition de structurer, consolider, sécuriser la prise en compte des rejets non domestiques dans l'organisation de la lutte contre les polluants.

Cette formation juridique se veut également **concrète et interactive**. Elle est le fruit du travail concerté entre une avocate spécialisée, un responsable de service assainissement rompu à la gestion des eaux non domestiques et le Graie. Le Groupe « Effluents Non Domestiques » du Graie rassemble des techniciens et responsables de service. Il produit de nombreux documents de référence qui seront mis en avant au cours de la formation et apporteront une vision opérationnelle et élargie.

Formation basée sur un volet juridique important, développé spécialement pour le besoin des services en charge de la gestion des effluents non domestiques, elle peut compléter les formations existantes au sein du Graie.

► Trois intervenants complémentaires pour vous former et vous accompagner

- **Emmanuelle Paillat**, Avocate spécialisé, Cabinet d'avocats Paillat, Conti & Bory
- **Raphael Brand**, Directeur Adjoint service des eaux, Annemasse Agglomération
- **Le chargé d'animation du réseau END**, Graie

► Les objectifs de la formation

- Connaitre les régimes juridiques associés aux effluents non domestiques
- Réfléchir le volet effluents non domestiques du règlement d'assainissement
- Déployer les outils de type arrêté d'autorisation, convention, coefficient de pollution
- Définir les sanctions possibles et pénalités encourues

► Public cible :

Cette formation s'adresse aux techniciens et responsables de service en charge des autorisations et du contrôle des activités non domestiques ; agents qui ne sont pas nécessairement en charge directement de diagnostic et suivi, mais de l'organisation du service. Ce module pourra aussi intéresser les délégataires ou prestataires des collectivités dans ce domaine. Enfin, des personnes des chambres consulaires ou des services de développement économique pourraient être intéressées.

¹ Les prix s'entendent net de taxe, le Graie est une association loi 1901 non assujettie à la TVA.

Programme de la formation

« Effluents Non Domestiques : Contexte juridique, opérationnel et financier »

Lundi 08 juin 2026

13h45	<i>Accueil des participants</i>
14h15	Tour de table, présentation des objectifs de la formation, le positionnement du Graie
14h45	Définition des effluents non domestiques <ul style="list-style-type: none">- La classification des eaux- Les activités concernées et Zoom sur certaines activités- Les enjeux environnementaux et sanitaires
16h05	<i>Pause 10'</i>
16h15	Cadre Juridique <ul style="list-style-type: none">- Le Code de la santé publique- Le Code de l'environnement : le cas des ICPE et autres exemples- Zoom sur le cas des ICPE raccordées
17h40	<i>Fin de la ½ journée</i>

Mardi 09 juin 2026

08h30	<i>Accueil café</i>
08h40	Cadre juridique (suite) : <ul style="list-style-type: none">- Le Code Général des Collectivités Territoriales et les Effluents Non Domestiques- Le règlement de service : contenu, recommandations, ...- Analyse d'extrait de règlements existants
10h40	<i>Pause 5'</i>
10h45	Les régimes de responsabilités et les principes fondamentaux : <ul style="list-style-type: none">- Les limites, obligations et responsabilités : le principe Pollueur/Payeur- Le régime d'autorisation de déversement- Le cas des rejets directs au milieu
12h30	<i>Pause déjeuner 1h</i>
13h30	<i>Accueil café</i>
13h45	Les régimes de responsabilité et les principes fondamentaux <ul style="list-style-type: none">- Les modalités de contrôle : différents cas- Le pouvoir de police- Les sanctions applicables
15h45	<i>Pause 15'</i>
16h00	Contrôles et sanctions <ul style="list-style-type: none">- Les modalités de contrôle : différents cas- Le pouvoir de police- Les sanctions applicables
17h50	<i>Fin de la journée</i>

Mercredi 10 juin 2026

08h30	<i>Accueil café</i>
08h50	Aspect financier et budgétaire <ul style="list-style-type: none">- La redevance et le coefficient de pollution- Les participations financières spéciales- Les aides et accompagnements
10h50	<i>Pause 10'</i>
11 :00	Temps de questions libres
11 :30	Evaluation et tour de table de clôture
12h00	<i>Fin de la formation</i>